

# **Policy Brief : Vers l'émergence d'une nouvelle vision en matière de protection de remplacement et de renforcement familial**

1. En dépit de l'amélioration continue des indicateurs de développement humain en Tunisie, la situation des enfants demeure toujours assez problématique et leur bien-être peu couvert par des études spécifiques et approfondies. Des études réalisées tout récemment en Tunisie ont démontré que les défis à relever en matière de protection de l'enfance demeurent toujours considérables eu égard à la persistance de certains problèmes qui sont susceptibles d'affecter durablement le bien-être des enfants et leur résilience. Il s'agit particulièrement de la pauvreté monétaire des enfants estimée aux alentours de 21% en 2015 au niveau national outre le taux relativement préoccupant d'enfants de la tranche d'âge 5-17 ans s'adonnant à des activités économiques rémunérées estimé à 9,5% en 2017. Il en va de même pour l'abandon scolaire<sup>1</sup> qui constitue actuellement une véritable source d'inquiétude au regard de ses répercussions déstabilisantes sur l'intégration sociale des enfants en proie à difficultés d'adaptation scolaire.
2. La combinaison de ces facteurs, synonyme d'une exacerbation des menaces auxquels les enfants seraient exposés, pourrait compromettre la soutenabilité des acquis réalisés jusqu'à l'heure en matière de développement humain et surtout en matière de protection de l'enfance ; la Tunisie étant réputée comme étant toujours à l'avant-garde de plusieurs pays de la région MENA grâce à cadre législatif et réglementaire progressif et moderne.
3. Ces défis appellent les autorités publiques à jeter les bases d'une nouvelle stratégie qui s'ordonne autour d'une nouvelle vision pour la protection de remplacement et le renforcement familial. Il importe d'œuvrer à une limitation effective et progressive des placements institutionnels lors de la prime enfance et de réunir toutes les conditions favorables pour voir émerger de nouvelles approches pratiques de prise en charge d'enfants et adolescents en danger au sein de leurs familles. Selon les estimations actuelles, le nombre total d'enfants âgés entre 0-18 ans en placement institutionnel s'est élevé à 1500 en 2017 contre 2500 en 2011. Les signalements de situations de maltraitements et de menaces au sens de l'article 20 du CPE aux DPE, manifestement en hausse régulière depuis plusieurs années, traduisent la nécessité de focaliser une

---

<sup>1</sup> Les services du Ministère de l'éducation estiment le nombre annuel d'enfants qui abandonnent leur scolarité aux alentours de 105000 enfants en 2015.

attention particulière sur les politiques de prévention des menaces, y compris des politiques sur une parentalité positive.

4. Les régimes assurantiels et assistantiels de protection sociale sont censés jouer un rôle de premier plan dans la prévention globale des menaces auxquelles les enfants seraient exposés en raffermissant la capacité des familles dans la gestion des risques sociaux. Or, le système de protection sociale en Tunisie est jugé peu sensible à l'enfance pour des raisons objectives liées à une faible couverture des enfants par les transferts en question et plus particulièrement les enfants handicapés. En effet, les dépenses de protection sociale destinées aux enfants se sont établies à 0,23% du PIB en 2017 ne couvrant que 41% des enfants de la tranche d'âge 0-18 ans. Des réalisations qui se situent en deçà des performances réalisées par plusieurs pays en développement, ce qui réduit largement l'impact attendu de ces programmes sur bien-être des enfants. Il importe aussi de souligner la faiblesse des liens entre la politique de protection sociale et la politique de protection de l'enfance en plus de l'absence d'une véritable politique de la famille centrée sur l'enfance.

**Tableau 1: Structure des dépenses de protection sociale destinées aux enfants et couverture pour l'année 2017**

	Montant en MD	En % du PIB	Nombre d'enfants (milliers)
<b>Assurances sociales</b>	96	0,12	1 214
<b>Assistance sociale</b>	110,8	0,11	189
<b>Total</b>	205,8	0,23	1 403
<b>Couverture des enfants de la tranche</b>			<b>41%</b>

Source : Calculs de OPM sur la base des statistiques du MAS

5. Plusieurs institutions et administrations interviennent en première ligne sur le front dans la prévention de certaines menaces à l'instar de la maltraitance contre les enfants, la négligence, l'abandon scolaire, l'exploitation économique des enfants, etc..., ce qui permet par ricochet une prévention maîtrisée du placement institutionnel. Il s'agit tout particulièrement des CDIS, DPS, CIJE et CE qui, en dépit de services insignes rendus à des milliers d'enfants, ne sont pas toujours en mesure d'accroître la portée d'une offre partant très limitée, faute de ressources conséquentes. En effet, ces acteurs de première ligne font face à une limitation très inquiétante de leurs ressources (potentiel humain et logistique) face à l'énormité des besoins en matière de lutte contre le décrochage scolaire et les menaces auxquelles les enfants seraient exposés. Quoiqu'elles constituent la première ligne de protection de l'enfance, les efforts menés par ces institutions se voient dispersés et dilués ce qui joue largement en défaveur de la visibilité et l'effectivité de leurs actions.

6. Concernant l'offre de protection de remplacement, plusieurs analyses menées confirment que le placement institutionnel d'enfants de moins de 6 ans aussi bien à l'INPE qu'au sein des Unités de vie associatives serait extrêmement nuisible pour leur développement cognitif et psychomoteur notamment lors des trois premières années. A cet effet, il serait absolument nécessaire que le gouvernement focalise toute l'attention sur le développement d'un réseau de familles d'accueil en nombre suffisant, professionnelles et dont la répartition sur le territoire national répondrait adéquatement aux demandes de placements. Le réseau actuel de familles d'accueil demeure toujours enclavé dans les gouvernorats du Grand Tunis dénotant d'une gestion hyper-centralisée de cette expérience par l'INPE plombant de ce fait sa diffusion géographique aux autres gouvernorats. D'ailleurs, l'augmentation du montant actuel du transfert monétaire accordée aux familles d'accueil de 100 DT à 200 DT pour le placement à court terme et puis de 200 DT à 350 DT pour le placement à long terme des enfants handicapés afin de couvrir annuellement la quasi-majorité des enfants (0-6 ans) en placement institutionnel (600 en placement à court terme et 150 en placement à long terme) permettrait de stimuler l'attractivité de cette expérience auprès des familles. Cette indemnité devrait être automatiquement augmentée lorsque le coût de la vie augmente. De même, le levier des familles d'accueil se profile comme étant la solution la moins coûteuse et la plus efficace afin de désinstitutionnaliser le placement d'enfants sans soutien familial. En effet, un budget annuel de l'ordre de 1350 mille dinars, correspondant à 0,3% du budget total consacré au transfert monétaire accordé dans le cadre du PNAFN en 2017, permettrait de contribuer à soulager la détresse physique et psychique de la quasi-majorité des enfants en placement institutionnel. Les structures et formations pour soutenir ces familles d'accueil

**Tableau 1: Coût du placement familial en fonction du nombre d'enfants**

Transfert CT : 200 DT/Mois	Scénario	
	Enfants	Budget
Placement à CT	600	720000
Placement à LT	150	630000
<b>Total en Dinars</b>		1350000
<b>En % du Budget PNAFN</b>		<b>0,3%</b>

7. L'une des défaillances les plus déplorables du système de protection de remplacement actuel pour la tranche d'âge 6-18 ans se situe au niveau de l'absence d'institutions spécialisées dans la prise en charge d'adolescents en proie à difficultés d'adaptation et d'intégration sociale outre une accessibilité très limitée voire inexistante pour les enfants en danger au sein de leurs familles dans les gouvernorats de l'intérieur. Ce constat se dégage nettement de l'analyse de la répartition des enfants placés au sein du Centre de Protection Sociale des Enfants de Tunis (CPSET) selon leur gouvernorat d'origine et sa mise en relation avec la répartition géographique des signalements de situations de menaces jugées sévères. En effet, l'inexistence d'une offre institutionnelle dans la prise en charge d'adolescents en danger au sein de leurs familles se trouve aggravée par les inégalités territoriales d'accès au CPSET. Une offre institutionnelle ou basée dans la communauté devrait être offerte pour accueillir ces adolescents et le personnel de

---

nombreuses institutions et les familles d'accueil devraient pouvoir bénéficier de formations sur la communication et le travail social spécifique aux adolescents.

8. Au regard de ce constat, tous les acteurs intervenant au niveau de la politique de protection de l'enfance gagneraient à orienter les débats au niveau national vers un objectif central qui consiste en une amélioration effective et durable du bien-être et de la résilience de tous les enfants y compris les enfants handicapés. Des indicateurs synthétiques clés renseignant sur le bien-être et la résilience des enfants pourraient être produits et publiés périodiquement par les partenaires concernés.

Une stratégie nationale pour un système efficace de renforcement de la famille et de protection de remplacement comportera aussi des mesures phares visant particulièrement le redéploiement du potentiel humain (travailleurs sociaux, éducateurs, psychologues, etc...) et logistique déployé à travers les différentes structures. Ce redéploiement s'ordonne autour d'une nouvelle vision de renforcement familial afin d'optimiser les efforts des acteurs sans induire pour autant des coûts budgétaires additionnels. L'amélioration des mécanismes d'une coordination jugée très faibles voire absents favoriserait la mutualisation et le renforcement des synergies entre les différents acteurs (DPE, institutions de la protection de remplacement, structures de prévention, Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé, etc...) et faciliterait in fine la réalisation des objectifs escomptés de la stratégie s'inscrivant aussi dans le droit fil de cette nouvelle vision de renforcement familial.

Annexe : L'analyse du système de protection de remplacement actuel en Tunisie a nécessité la mise en carte des interactions entre les différents acteurs qui s'adosse à une vision schématique apparentant le système actuel de protection de remplacement en Tunisie dans sa complexité à un marché de protection de remplacement composé de deux compartiments essentiels (Offre et demande) et des structures d'intermédiation et d'orientation des familles outre un bloc consacré aux politiques de prévention du placement institutionnel (Voir figure).

**Figure : Mise en carte des interactions entre les différents acteurs intervenant dans la protection de remplacement en Tunisie**

